



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juin 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1666 (2006) du Conseil de sécurité, en date du 31 mars 2006, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 15 octobre 2006. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 17 mars 2006 (S/2006/173).

2. Ma Représentante spéciale pour la Géorgie, M^{me} Heidi Tagliavini, a continué de diriger la MONUG, aidée dans cette tâche par le chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Muhammad Khan Khattak (Pakistan). Au 1^{er} juin 2006, la MONUG comptait 120 observateurs militaires et 11 policiers (voir annexe).

II. Recherche d'une solution politique

3. Durant la période considérée, la MONUG, sous la conduite de ma Représentante spéciale, a poursuivi son action visant à promouvoir la stabilité dans la zone de conflit et à faciliter le dialogue entre les parties géorgienne et abkhaze dans le cadre du processus de paix conduit par l'ONU. À cette fin, elle s'est tenue régulièrement en contact avec des hauts responsables à Tbilissi et à Soukhoumi, avec le Groupe des amis et avec la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitatrice. Le 2 mai, à Moscou, elle s'est entretenue avec des hauts fonctionnaires de la Fédération de Russie, à savoir M. Andrey Denisov, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères, et M. Grigoriy Karasin, Secrétaire d'État et Vice-Ministre des affaires étrangères. Toutes ces activités visaient à promouvoir la confiance entre les parties, l'objectif ultime étant de faciliter des négociations fructueuses sur un règlement durable et complet, tenant compte des principes énoncés dans le document intitulé « Principes de base concernant la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » (voir S/2002/88, par. 3), ainsi que des nouvelles idées que les parties pourraient avancer en vue de mener un dialogue politique constructif, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le 29 mars, la MONUG a facilité la visite à Soukhoumi de M. Irakli Alasania, conseiller du Président géorgien pour le règlement du conflit et représentant pour le processus de négociation entre la Géorgie et l'Abkhazie, qui a eu des échanges directs avec des responsables abkhazes, dont le Président de facto, M. Sergey



Bagapsh. Ils ont examiné les prochaines mesures qui pourraient être prises dans le cadre du processus de paix, notamment les documents sur le non-recours à la force et le retour des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi que la reprise des travaux du Conseil de coordination.

5. Suite aux négociations et demandes ultérieures des deux parties, ma Représentante spéciale a convoqué la première session du Conseil de coordination nouvellement rétabli des parties géorgienne et abkhaze, le 15 mai, à Tbilissi. Le Conseil, qui avait été créé en 1997, ne s'était pas réuni depuis janvier 2001 (voir S/2001/713, par. 3 et 4). La session s'est déroulée sous la présidence de ma Représentante spéciale, avec la participation des parties géorgienne et abkhaze, dirigées respectivement par M. Giorgi Khaindrava, Ministre d'État chargé du règlement du conflit, et M. Sergey Shamba, Ministre de facto des affaires étrangères; la Fédération de Russie en sa qualité de facilitatrice; l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; et les ambassadeurs du Groupe des amis à Tbilissi, en leur qualité d'observateurs. Des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont aussi participé aux débats sur des points pertinents de l'ordre du jour. Se félicitant de l'initiative prise par les deux parties, ma Représentante spéciale a appelé l'attention sur les appels que le Conseil de sécurité leur avait lancés pour qu'elles tirent parti de tous les mécanismes existants en vue de parvenir à un règlement pacifique. Les participants sont convenus d'un ordre du jour, d'un calendrier des réunions pour les trois groupes de travail du Conseil de coordination s'occupant des questions de sécurité, du retour des personnes déplacées et des réfugiés et des questions socioéconomiques et décidé de convoquer une nouvelle session du Conseil à la mi-juillet 2006, conformément à son calendrier de réunions périodiques tous les deux mois.

6. À la faveur de la reprise des travaux du Conseil de coordination et d'une rencontre entre MM. Alasania et Shamba, le 24 mai, au quartier général de la MONUG à Soukhoumi, les parties abkhaze et géorgienne ont échangé des documents, des observations et des propositions sur les moyens de rétablir le dialogue politique et de promouvoir le processus de paix. Étant donné que les divergences subsistaient sur certaines questions de fond, notamment la question du statut, elles sont convenues de concentrer leurs efforts sur la tenue de consultations informelles et l'élaboration de mesures de confiance. Les deux parties ont en outre confirmé leur intention de poursuivre les travaux sur la série de documents concernant le non-recours à la force et le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans la sécurité et la dignité, ainsi que la préparation d'une réunion de leurs plus hautes autorités.

7. Entre les 22 et 25 mai, des représentants de haut niveau du Groupe des amis et ma Représentante spéciale ont tenu des réunions avec le Président et des hauts responsables du Gouvernement géorgien, ainsi qu'avec les dirigeants abkhazes au plus haut niveau. Le Groupe des amis était représenté par M. Norbert Baas, Ambassadeur itinérant de l'Allemagne; M. Frédéric du Laurens, Directeur politique au Ministère français des affaires étrangères; M. Mikhail Bocharnikov, Représentant du Ministère russe des affaires étrangères pour le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie; Sir Brian Fall, Représentant spécial du Royaume-Uni pour le Sud-Caucase; et M. Matthew Bryza, Sous-Secrétaire d'État adjoint aux affaires européennes et eurasiennes du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Dans toutes les réunions, le Groupe des amis a réitéré les propositions et les

préoccupations exprimées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1666 (2006) et évoqué, en particulier, la situation des droits de l'homme dans le district de Gali, et les question du retour des personnes déplacées et des réfugiés et du non-recours à la force. Le Groupe des amis a félicité les parties géorgienne et abkhaze des mesures qu'elles ont prises en vue d'instaurer un dialogue plus actif et les a encouragées à se concentrer sur des mesures concrètes visant à renforcer la confiance. Il s'est félicité de la coopération entre la MONUG et les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI).

8. Malgré ces progrès, les tensions ont persisté entre les parties et dans l'ensemble de la région. La partie géorgienne s'est déclarée préoccupée par l'emploi de stéréotypes diabolisant la partie adverse dans le débat public et par les manœuvres militaires organisées par les autorités abkhazes. Elle a continué de critiquer la partie abkhaze et la force de maintien de la paix de la CEI, qui ne sont pas parvenues à assurer la sécurité de la population locale et à prévenir les violations des droits de l'homme dans le district de Gali, et souligné qu'il était nécessaire de modifier le cadre actuel du maintien de la paix. Elle a continué de réclamer en particulier la création d'une antenne de la MONUG chargée des questions des droits de l'homme et le déploiement de sa composante de police dans le district de Gali, l'utilisation du géorgien comme langue véhiculaire dans les écoles du district de Gali et la protection des droits fonciers des personnes déplacées et des réfugiés. La partie abkhaze s'est inquiétée du recours à une rhétorique militante par les autorités géorgiennes et de ce qu'elle considère comme la poursuite de la militarisation de la Géorgie, notamment de l'ouverture d'une nouvelle base militaire à Senaki, près de la zone de conflit. Elle a affirmé que la violence dans le district de Gali était le fait de groupes envoyés du côté de la ligne de cessez-le-feu contrôlé par la Géorgie. En outre, de nouvelles tensions sont apparues entre la Géorgie et la Fédération de Russie, en particulier, à la suite de l'interdiction d'importation de certains produits géorgiens décrétée par la Russie et de la création d'une commission gouvernementale géorgienne chargée d'examiner les incidences d'un éventuel retrait de la Géorgie de la CEI. La Géorgie a protesté contre la décision prise par la Fédération de Russie en avril de lever les restrictions imposées aux étrangers traversant la partie abkhaze de la frontière russo-géorgienne et les visites de représentants russes à Soukhoumi sans avoir reçu au préalable l'accord de Tbilissi. Le 13 juin, les Présidents Poutine et Saakachvili se sont rencontrés à Saint-Pétersbourg – pour la première fois depuis 2004 – et ont examiné les moyens d'apaiser les tensions actuelles.

9. La MONUG a continué de faciliter les visites internationales à Soukhoumi, notamment celle du Comité spécial sur l'Abkhazie de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le 12 avril, et celle d'une délégation de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le 6 mai.

III. Activités opérationnelles

10. Durant la période considérée, la situation en matière de sécurité dans la zone de conflit est demeurée généralement calme. Deux violations de l'Accord de Moscou de 1994 ont été signalées : l'emploi de mortiers d'un calibre supérieur à 80 millimètres lors d'un exercice de tir dans la zone d'entraînement d'Otchamtchira, située dans la zone d'armement limité, du côté abkhaze de la ligne de cessez-le-feu, le 6 juin et une brève restriction des mouvements d'une patrouille de la MONUG

par les services de sécurité abkhazes, le 24 mai; ces deux violations ont fait l'objet de protestations. Entre les 24 et 27 mars, la partie abkhaze a organisé un exercice militaire de commandement et de mobilisation d'effectifs au niveau des bataillons, notamment un exercice de tir réel d'artillerie qui, à la suite d'une intervention de représentants de la MONUG, a été déplacé d'Otchamtchira à Bambora, près de Gudauta, en dehors de la zone d'armement limité.

11. Les réunions quadripartites hebdomadaires ont permis aux deux parties, ainsi qu'à la MONUG et à la force de maintien de la paix de la CEI, de débattre des questions de sécurité dans la zone de conflit. La présence de coordonnateurs régionaux géorgiens et abkhazes, nommés conformément au protocole de Gali du 24 janvier 2006 (voir S/2006/173, par. 3), et l'action menée par la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont contribué à améliorer l'échange d'informations sur des activités criminelles et la coopération entre les forces de l'ordre des deux parties.

Secteur de Gali

12. La situation en matière de sécurité dans le secteur de Gali a été relativement calme. À la suite des assassinats commis en mars 2006 (voir S/2006/173, par. 10) et des informations faisant état de la présence d'un groupe armé dans les environs, les forces de l'ordre abkhazes et la force de maintien de la paix de la CEI ont intensifié leurs activités dans la région en effectuant notamment des patrouilles conjointes. La force de maintien de la paix de la CEI a en outre fourni des escortes pour accompagner les autocars les jours de marché dans le Bas-Gali et installé des boîtes où la population locale peut déposer des plaintes anonymes, y compris des informations concernant des éléments criminels. Si ces initiatives ont contribué à faire baisser la criminalité, la population continuait de nourrir des craintes à l'égard des forces de l'ordre de facto dans ce secteur. Au cours de la période considérée, 3 meurtres, en particulier, le meurtre de 2 criminels présumés dans le cadre d'une opération des policiers abkhazes, 3 enlèvements, 20 vols, 7 fusillades et 18 détentions par les forces de l'ordre abkhazes de facto ont été enregistrés.

Secteur de Zougdid

13. La situation en matière de sécurité dans le secteur de Zougdid est dans l'ensemble restée calme; 3 meurtres, 6 fusillades et 7 vols ont été constatés. Des patrouilles opérationnelles et de liaison ont été effectuées sans heurt.

Vallée de la Kodori

14. Aucune patrouille n'a été effectuée dans la vallée de la Kodori durant la période considérée. D'après les informations fournies par les parties géorgienne et abkhaze, la force de maintien de la paix de la CEI et Halo Trust, organisation britannique de déminage, la situation dans la vallée de la Kodori a été jugée généralement calme. La MONUG a continué d'examiner avec la partie géorgienne la nécessité d'obtenir des garanties de sécurité suffisantes pour reprendre les patrouilles dans le haut de la vallée.

Groupe d'enquête mixte

15. Au cours de la période considérée, le groupe d'enquête mixte, qui comprend les deux parties, la MONUG et la force de maintien de l'ordre de la CEI, et enquête sur des violations présumées de l'accord de cessez-le-feu et d'autres actes violents inspirés par des motifs politiques dans la zone de conflit, a classé cinq affaires : la confiscation de cigarettes appartenant à la force de maintien de la paix de la CEI, le 31 août 2005; la mise à feu d'un engin explosif improvisé dans la partie est de Tagiloni, le 27 novembre 2005; une fusillade contre un poste de la milice de facto abkhaze à Pirveli Otobaya, le 11 décembre 2005; une explosion à Repo Etseri, le 18 décembre 2005, qui a blessé le chef d'administration local dans la zone de sécurité de Gali; et une fusillade, le 21 décembre 2005, contre un poste géorgien à Orsantia, dans la zone de sécurité de Zougdidid. À l'heure actuelle, quatre affaires continuent de faire l'objet d'une enquête et six autres sont en passe d'être classées.

IV. Police

16. Durant la période considérée, la police de la MONUG a continué d'opérer uniquement dans le secteur de Zougdidid qui jouxte la ligne de cessez-le-feu. Elle a dispensé des cours de formation sur les droits de l'homme et la lutte contre la traite des personnes, ainsi qu'une série de cours spécialisés à l'intention de la police. Un deuxième groupe de policiers de Zougdidid s'est rendu en Estonie pour participer à un stage de formation de six semaines, financé par les Gouvernements estonien, finlandais et islandais. Des cours d'anglais, d'informatique et de gestion des entreprises ont été organisés à l'intention des femmes agents de police à Zougdidid, en prévision de leur participation à la conférence de formation annuelle de l'Association internationale des femmes agents de police, qui doit se tenir au Canada, en septembre. Le 26 avril, la police de la MONUG a pris part à la première session du comité pour la prévention du crime, organisée par l'administration du district de Zougdidid, à laquelle ont assisté 40 participants dont des responsables de haut niveau.

17. La police de la MONUG a continué de fournir des avis spécialisés au groupe d'enquête mixte dans le cadre des enquêtes qu'il mène sur sept homicides. Elle a mis à la disposition de la milice locale à Gali un véhicule de police équipé de matériel criminalistique et autre, qui a été offert par le Gouvernement italien. Un véhicule de police identique, également offert par le Gouvernement italien, a été remis aux autorités de police géorgiennes à Zougdidid.

V. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

18. La coopération entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI s'est poursuivie conformément aux pratiques établies, grâce à des visites de liaison et des échanges d'informations réguliers entre les hauts responsables de la MONUG et le commandant de la force de maintien de la paix de la CEI, ainsi qu'au niveau opérationnel.

VI. Droits de l'homme et situation humanitaire

19. Au cours de la période considérée, le bureau des Nations Unies chargé des droits de l'homme a continué d'exécuter le programme de protection et de promotion des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) (voir S/1996/284, annexe 1) en surveillant la situation des droits humains et en prenant des mesures en vue de prévenir les violations à cet égard et d'y remédier. Le bureau a continué de dispenser un enseignement concernant les droits de l'homme et d'offrir une assistance technique afin de renforcer les organisations non gouvernementales et les initiatives locales. S'appuyant sur des informations émanant de victimes, de témoins et d'autres sources dignes de foi, le bureau a examiné des cas signalés de non-respect des procédures légales, de détention arbitraire et de mauvais traitement des détenus, notamment deux décès survenus en détention; de détention préventive prolongée; d'impunité; de disparitions involontaires; d'expulsions arbitraires et d'autres atteintes au droit de propriété. Des membres du bureau ont régulièrement visité les centres de détention, fourni des services consultatifs juridiques à la population locale et suivi les procès.

20. La partie abkhaze n'a toujours pas donné son accord pour l'ouverture d'une antenne de la MONUG chargée des droits de l'homme dans la ville de Gali, qui permettrait d'améliorer la protection des droits humains de la population locale, notamment des réfugiés, dans la zone de conflit. La poursuite des enlèvements contre rançon et des vols dans le district de Gali a contribué à susciter un sentiment d'insécurité parmi la population locale. Les questions liées à la langue véhiculaire dans le district ont été au centre des discussions en avril lorsque l'administration locale a donné pour instruction aux écoles d'enseigner en russe pendant l'année scolaire 2006-2007 et de suivre le programme d'enseignement abkhaze en langue russe.

21. En coopération avec les organisations non gouvernementales locales, le bureau a poursuivi ses projets portant notamment sur la mise en place d'une ligne téléphonique confidentielle pour les détenus, des cours de formation à l'intention des détenus en vue de faciliter leur réinsertion dans la société à leur libération, une assistance juridique gratuite pour les groupes vulnérables, un festival folklorique de groupes ethniques locaux, un système de communication sur Internet pour les familles séparées par le conflit et des projets de sensibilisation aux droits des femmes et des enfants. Le bureau a aussi lancé la cinquième phase du projet intitulé « Aider les communautés tous ensemble », auquel participent six organisations non gouvernementales locales et qui est financé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

22. Dans le domaine humanitaire, la MONUG a poursuivi l'exécution de projets à impact rapide et de la première phase du programme de relèvement financé par la Commission européenne (voir S/2005/657, par. 30). La Mission a obtenu des fonds supplémentaires pour poursuivre le service de navette par autobus à travers la ligne de cessez-le-feu, qui constitue une importante mesure de confiance.

23. Plusieurs organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales internationales ont continué de venir en aide aux groupes vulnérables se trouvant du côté abkhaze de la ligne de cessez-le-feu. Le PNUD a lancé un programme d'activités agricoles rémunératrices, financé par la Commission européenne et le Gouvernement norvégien, et établi un centre d'information à

Soukhoumi, en partenariat avec une organisation non gouvernementale locale. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a sélectionné six partenaires locaux en vue de mettre en place un réseau de femmes s'occupant des questions d'égalité entre les sexes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a distribué, avec le concours de la MONUG, des fournitures scolaires et des équipements sportifs à 125 écoles et mené une enquête sur le système d'enseignement et les infrastructures connexes; il a aussi fourni des médicaments de première nécessité et des équipements aux services de santé locaux, notamment, du matériel obstétrique et d'accouchement, des instruments chirurgicaux et des trousseaux de réanimation, et poursuivi son programme élargi de vaccination. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a sélectionné, en association avec World Vision, 28 microprojets devant bénéficier à 15 000 personnes grâce à la remise en état de terres arables abandonnées; l'initiative a jusqu'ici permis d'apporter une assistance à 8 000 élèves, dont 730 dans 47 écoles situées dans les districts de Soukhoumi, d'Otchamtchira, de Tkvartcheli et de Gali. Le PAM a en outre continué de fournir une aide alimentaire à 70 malades atteints de la tuberculose à l'hôpital de Gulripshi, dans le cadre d'un accord conclu avec Médecins sans frontières.

24. Le HCR a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de renforcement de la confiance, de concert avec ses organismes partenaires, le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés et la Direction suisse du développement et de la coopération. Cette stratégie vise à renforcer la confiance au niveau local en assurant le suivi de la protection des civils et en fournissant une aide ciblée. Le Haut Commissariat a aussi organisé des stages de formation à l'intention des autorités locales à Gali. Comme suite aux engagements pris par les parties abkhaze et géorgienne concernant le rôle des organisations non gouvernementales locales, le HCR met actuellement en place un centre d'information à leur intention, à Gali. Il a poursuivi les consultations avec les deux parties en vue de procéder à une vérification du nombre de rapatriés et d'évaluer les conditions de vie dans le district de Gali.

25. Grâce aux fonds versés par les Gouvernements des États-Unis et des Pays-Bas, Halo Trust a poursuivi ses activités de déminage et déclaré que le district de Gali et les berges de la Gumista dans le district de Soukhoumi étaient effectivement déminés. L'organisation procède actuellement au déminage des derniers champs de mine dans le district d'Otchamtchira, les zones situées à l'est de Soukhoumi et le long de la vallée de la Gumista et, en mai, elle a déployé des équipes dans les zones de la vallée de la Kodori tenues par la partie abkhaze. Le Conseil danois pour les réfugiés a poursuivi ses activités génératrices de revenus, notamment un projet de microfinancement à l'intention de 70 personnes et deux projets de mobilisation communautaire à Gali, et établi neuf coopératives locales dans les districts de Gagra et Gudauta. Le Conseil norvégien pour les réfugiés a remis en état deux écoles à Otchamtchira et Tkvartcheli et continué d'exécuter son programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour six écoles situées dans les districts de Soukhoumi, Otchamtchira et Gali. Il a en outre organisé un cours sur les droits de l'homme à l'intention des enseignants et des élèves à Gali. L'organisation Save the Children a poursuivi son programme de sensibilisation au VIH/sida destiné aux prestataires de services et commencé la rénovation du centre de traitement du sida de Soukhoumi. World Vision a continué de venir en aide à 60 familles vivant à Otchamtchira, de mener des activités de microcrédit à Gali et Soukhoumi, et de

donner des cours de commerce et de gestion à l'intention de l'université locale, des organisations non gouvernementales locales et des administrations des districts.

VII. Problèmes liés à l'aide

26. La direction et l'administration de la Mission ont continué d'appeler l'attention du personnel sur les règles et règlements des Nations Unies visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels. La Mission a en particulier intensifié les programmes d'initiation dans toute sa zone d'opérations et arrêté des directives concernant les loisirs et les conditions de vie du personnel.

27. La MONUG n'a plus été autorisée à utiliser l'aéroport de Senaki à partir du 1^{er} mai 2006 et a dû transférer ses opérations aériennes à l'aéroport de Kopitnari à Kutaisi. De ce fait, le temps mis pour se rendre par la route de l'aéroport aux quartiers généraux de secteur de la Mission a doublé, ce qui a posé des problèmes logistiques et opérationnels supplémentaires. La MONUG a entrepris la remise en état et la réparation de 29 kilomètres de la route principale reliant les secteurs de Soukhoumi et de Gali, afin de continuer à fournir des services sans interruption.

VIII. Observations

28. Au cours de la période considérée, ma Représentante spéciale et la MONUG, assistées par le Groupe des amis, ont poursuivi leur action en vue de faciliter et de renforcer le dialogue entre les parties géorgienne et abkhaze en mettant l'accent sur l'adoption de mesures pratiques et le renforcement de la confiance pour régler les problèmes de fond. La visite de représentants de haut niveau du Groupe des amis a permis de renforcer ces efforts. Je me félicite de cette visite, qui témoigne de l'importance que la communauté internationale attache à l'accomplissement de progrès dans le processus de paix. Les deux parties doivent tirer parti de l'élan imprimé par cette visite pour réaliser des progrès concrets.

29. À cet égard, j'engage les parties à donner suite aux accords conclus lors de la réunion du Groupe d'amis tenue à Genève, en février 2006, concernant notamment la tenue d'une réunion des parties géorgienne et abkhaze au plus haut niveau sans conditions préalables et la mise au point rapide de la série de documents sur le non-recours à la force et le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Par ailleurs, il est essentiel que les deux parties honorent dans les plus brefs délais les engagements auxquels elles ont préalablement souscrit, en particulier, l'engagement pris par la partie géorgienne de répondre aux préoccupations légitimes de la partie abkhaze en matière de sécurité et celui pris par la partie abkhaze de permettre l'ouverture d'une antenne chargée des droits de l'homme à Gali et l'enseignement en géorgien pour la jeunesse locale, et d'accepter le déploiement de membres de la police de la MONUG dans le district de Gali. Une action conjointe visant à lutter contre la criminalité dans la zone de conflit permettrait de s'attaquer à un problème d'intérêt commun et pourrait, dans le même temps, constituer une importante mesure de confiance.

30. La reprise des activités du Conseil de coordination et de ses trois groupes de travail est un progrès qui mérite d'être salué. J'encourage les parties à tirer parti de tous les mécanismes existants pour promouvoir et approfondir leur coopération et

leur dialogue. Les échanges récents de propositions et les réunions directes entre les parties ont ouvert la voie à la reprise du dialogue politique sur les problèmes de fond du conflit. Si les principes d'un règlement global du conflit énoncés dans le document sur les principes de base concernant la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi et sa lettre de transmission demeurent valables, il n'en reste pas moins que les parties devraient examiner leurs propositions respectives et en débattre de manière constructive et créative. En dernière analyse, les progrès du processus de paix dépendent d'une réelle volonté politique des deux parties de poursuivre le dialogue et de ne rien faire ou dire qui puisse compromettre ce dialogue ou les arrangements conclus en matière de sécurité pour le faciliter.

31. La sécurité du personnel des Nations Unies demeure une source de grave préoccupation. Je prie instamment les deux parties d'assurer la sécurité de l'ensemble du personnel de la MONUG travaillant et vivant dans la zone de conflit et de rechercher et de traduire en justice les auteurs d'actes criminels visant la Mission et son personnel, notamment ceux qui ont abattu un hélicoptère de la MONUG dans la vallée de la Kodori en octobre 2001, les responsables de l'embuscade tendue à un autocar de la MONUG à Soukhoumi en septembre 1998 et des diverses prises d'otages commises ces dernières années. Par ailleurs, il demeure important de fournir des garanties de sécurité suffisantes pour permettre la reprise des patrouilles régulières de la Mission dans toute la vallée de la Kodori, qui constituent un aspect essentiel du mandat de la Mission.

32. En conclusion, je tiens à rendre hommage à ma Représentante spéciale, M^{me} Heidi Tagliavini, au chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Muhammad Khan Khattak, ainsi qu'à tous les hommes et femmes de la MONUG pour l'action qu'ils mènent avec courage et persévérance dans des conditions difficiles et souvent dangereuses et pour la détermination dont ils font preuve en vue de parvenir à un règlement pacifique et durable de ce conflit.

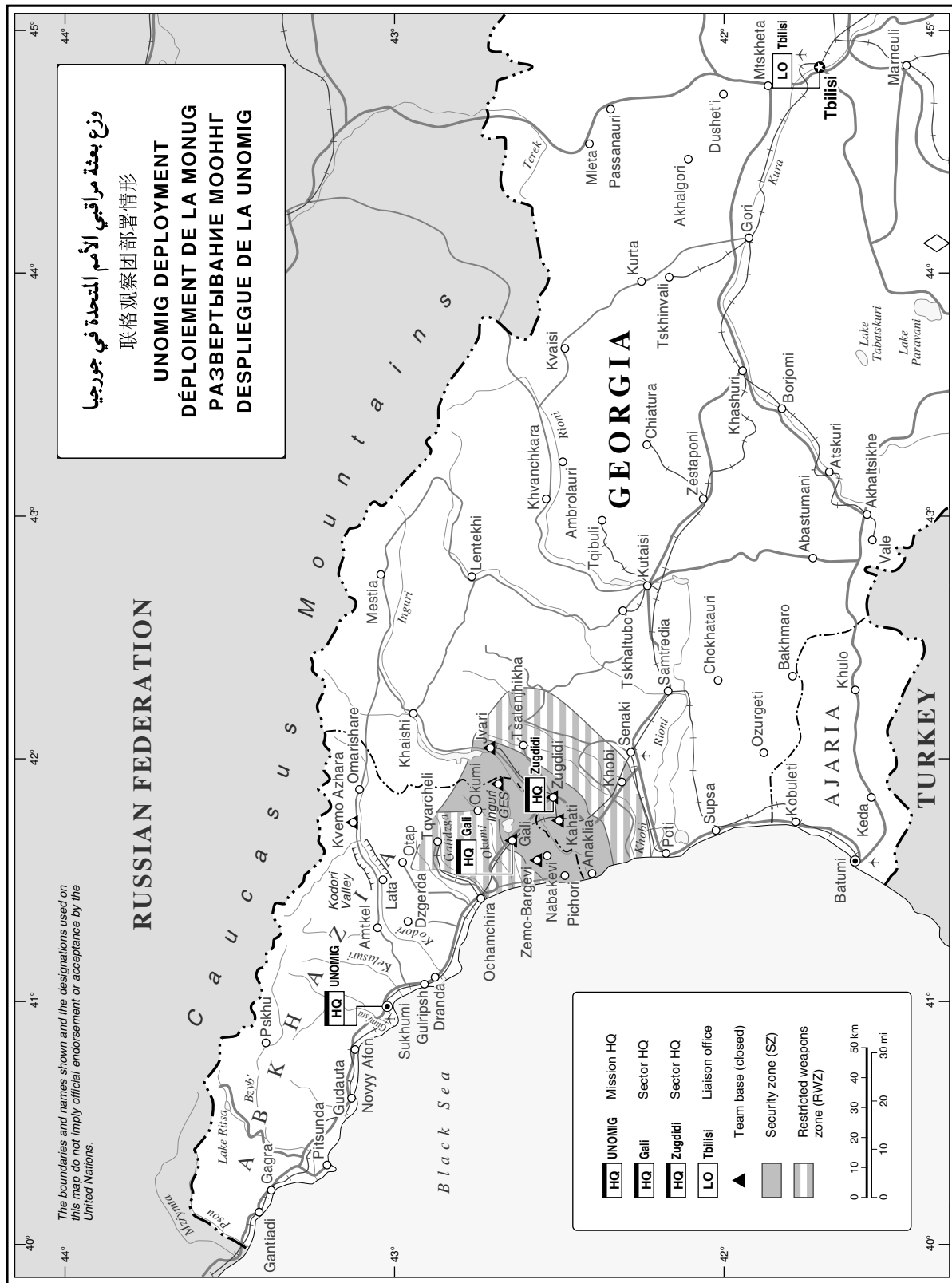
Annexe

Pays fournissant des observateurs militaires ou du personnel de police (au 1^{er} juin 2006)

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie	3
Allemagne	12
Autriche	2
Bangladesh	7
Croatie	1
Danemark	5
Égypte	5
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	3
Grèce	5
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	8
Pakistan	8*
Pologne	5
République de Corée	7
République tchèque	5
Roumanie	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	3
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Total	120

* Y compris le chef des observateurs militaires.

<i>Pays</i>	<i>Personnel de police</i>
Allemagne	2
Fédération de Russie	1
Ghana	1
Inde	2
Pologne	2
Suisse	3
Total	11



Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section

Map No. 3637 Rev. 50 UNITED NATIONS
June 2006